



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JUIN 2020

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus.....	: 33
Nombre de conseillers en exercice	: 33
Nombre de conseillers présents à 18 h 30	: 29
Nombre de conseillers votants à 18 h 30.....	: 30
Nombre de conseillers présents à 18 h 38	: 31
Nombre de conseillers votants à 18 h 38.....	:32
Nombre de conseillers présents à 18 h 52	: 32
Nombre de conseillers votants à 18 h 52.....	:33



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Réunion du Conseil Municipal à Huis Clos

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de tenir la séance dudit conseil à **huis clos**.

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Thierry DAVAUT en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal des mercredi 19 décembre 2019, des lundi 27 janvier et mercredi 12 février 2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des mercredi 19 décembre 2019, des lundi 27 janvier et mercredi 12 février 2020.



**INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES –
RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE –
SYSTÈMES D'INFORMATION**

Rapporteurs : Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales
Monsieur Benjamin GIRARD, Troisième Adjoint délégué aux Finances
Monsieur Fabrice BOIGARD, Cinquième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal délégué aux Sports

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, et par délibération en date du 25 mai 2020, exécutoire le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214.000 € HT, en fournitures et services comme en travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants si les crédits sont inscrits au budget et lorsque ceux ci ne conduisent pas au dépassement du seuil de 214.000 € HT (alinéa 4),
- pour décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre s'y afférents (alinéa 6),
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sans condition (alinéa 15),
- pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que la commune soit demandeur ou défendeur, devant les juridictions judiciaires et administratives et à tous les degrés de juridiction sans aucune restriction (alinéa 16),
- pour réaliser les diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune (alinéa 23).

Dans le cadre de cette délégation, **80 décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

DECISION N° 1 DU 11 FÉVRIER 2020
Exécutoire le 13 février 2020

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Location précaire et révocable d'une maison située 86 boulevard Charles de Gaulle avec effet au 1^{er} mars 2020 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 28 février 2022. (renouvellement)

Désignation d'un locataire

Perception d'un loyer



DECISION N° 2 DU 13 FÉVRIER 2020
Exécutoire le 17 février 2020

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Sinistre automobile

Remboursement d'une franchise d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) à France Pare-Brise 168 avenue André Maginot à TOURS

DECISION N° 3 DU 18 FÉVRIER 2020
Exécutoire le 21 février 2020

PETITE ENFANCE

Tarifs publics 2020

Accueil collectif (Souris Verte et Pirouette)

Participation des familles

NB : voir tarifs en annexe 1 et 2

DECISION N° 4 DU 18 FÉVRIER 2020
Exécutoire le 21 février 2020

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable de trois box à la ferme de la Rabelais à l'association des Résidents de la Ménardière – Lande – Pinauderie à compter du 1^{er} mars 2020.

Mise à disposition à titre gracieux

DECISION N° 5 DU 26 FÉVRIER 2020
Exécutoire le 28 février 2020

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Acquisition de la parcelle cadastrée section AT n° 64 située 94 boulevard Charles de Gaulle, appartenant aux consorts BOURDELAS (TAFFOREAU-FAURIEUX), par mise en œuvre du droit de préemption urbain – Rectification de la décision de Monsieur le Maire en date du 2 décembre 2019.

« Les crédits nécessaires au paiement des frais liés à cette acquisition seront bien inscrits au Budget Communal - Chapitre 21 article 2112 ».

Le reste de la décision demeure sans changement.

DECISION N° 6 DU 6 MARS 2020
Exécutoire le 9 mars 2020

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable d'une maison située 57 avenue de la République avec effet au 1^{er} avril 2020 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2022. (renouvellement).

Désignation d'un locataire

Perception d'un loyer



DECISIONS N° 7 à 76

DU 11 FÉVRIER 2020, Exécutoires le 21 février 2020

DU 8 AVRIL 2020, Exécutoires le 14 avril 2020

DU 24 AVRIL 2020, Exécutoires le 27 avril 2020

DU 11 MAI 2020, Exécutoires le 15 mai 2020

DU 2 JUIN 2020, Exécutoires le 8 juin 2020

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

DECISION N° 77 DU 11 MAI 2020

Exécutoire le 15 mai 2020

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

CONTENTIEUX– Recours Mme MAIGNIER Marie-Catherine contre permis de construire n°372141900069

Dans le cadre de cette instance, la ville se fera assister et représenter par le cabinet d'avocats CGCB – 12 Cours Albert 1^{er} – 75008 PARIS.

DECISION N° 78 DU 20 MAI 2020

Exécutoire le 25 mai 2020

MARCHÉS PUBLICS

Attribution des marchés de travaux

Travaux d'aménagement d'un parking public

ZAC Bois Ribert à Saint-Cyr-sur-Loire

Les marchés sont attribués comme indiqués ci-après :

Intitulé des marchés	Attributaires	Montant HT en €
Lot n° 1 : Terrassements-voirie-assainissements-Tranchées techniques-infrastructures télécom et éclairage public	TPPL 37130 CINQ MARS LA PILE	159 969,55 €
Lot n°2 : Eclairage public	EIFFAGE ENERGIE 37300 JOUE-LES-TOURS	13 817,50 €
Lot n°3 : Espaces verts	PETIT JARDIN-CAP VERT 37250 SORIGNY	26 031,00 €
		199 818,05 €
		TTC 239 781,66 €



DECISION N° 79 DU 20 MAI 2020
Exécutoire le 25 mai 2020

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dans la ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie Tranche 3 20/0008 N°2020-D132807 dont la ville est l'Aménageur.

DECISION N° 80 DU 8 JUIN 2020
Exécutoire le 8 juin 2020

ACTION CULTURELLE

Organisation d'un spectacle intitulé « Monuments hystériques » au parc de la Tour le jeudi 25 juin 2020 à 18 h 30 et à 21 h 00

Fixation du tarif comme suit :

- . tarif plein : 14,00 €
- . tarif réduit 1 : 12,00 €
- . tarif réduit 2 : 5,00 €
- . tarif PCE : 5,00 €

❖ **Affaires générales – Gestion des affaires communales – Délégation accordée à M. le Maire sur la base de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Subdélégation aux élus et agents**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Dit qu'en application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les décisions à prendre dans les matières déléguées sont subdéléguées à M. **Patrice VALLÉE**, Premier Adjoint,
- 2) Précise que M. **Fabrice BOIGARD** et M. **Michel GILLOT** seront subdélégués pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle et déposer plainte au nom de la commune (alinéa 16) en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire ou de M. **Patrice VALLÉE**, Premier Adjoint,
- 3) Attribue compétence à M. **Christian VRAIN**, Adjoint délégué aux Moyens Techniques et à M. **Michel GILLOT**, Adjoint délégué à l'Urbanisme, pour procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux (alinéa 27),
- 4) Attribue compétence à M. **Michel GILLOT**, Adjoint délégué à l'Urbanisme, pour signer les déclarations d'intention d'aliéner ainsi que les baux établis dans le cadre de l'alinéa 5,
- 5) Autorise Monsieur le Maire à déléguer à M. **Patrice VALLÉE**, Premier Adjoint et à M. **Benjamin GIRARD**, Adjoint délégué aux Finances la signature électronique des pièces se rapportant à :
 - la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 90.000 € HT et un montant inférieur au seuil de procédure formalisée soit 214.000 € HT si les crédits sont inscrits au budget tant en fournitures et services que dans le domaine des travaux ainsi que toute décision concernant les



modifications en cours d'exécution si les crédits sont inscrits au budget et lorsque ceux-ci ne conduisent pas au dépassement des seuils des procédures adaptées,

- 6) Autorise Monsieur le Maire à déléguer à **M. François LEMOINE**, Directeur Général des Services et à **M. Benoit de KILMAINE**, Directeur Général Adjoint des Services, la signature manuscrite et électronique de l'ensemble des pièces se rapportant à :
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 90.000 € HT si les crédits sont inscrits au budget
 - les modifications en cours d'exécution si les crédits sont inscrits au budget et lorsque ceux-ci ne conduisent pas au dépassement du seuil de 90.000 € HT,
- 7) Rappelle que lorsque ces seuils de marchés publics feront l'objet d'un réajustement par décret, le nouveau seuil se substituera à celui actuellement prévu.

❖ **Affaires Générales – Conditions d'exercice des mandats municipaux – Droit à la formation des élus**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les orientations en matière de formation et les modalités de mise en œuvre de ce droit de formation des élus,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

❖ **Examen et vote des comptes de gestion et comptes administratifs – Exercice 2019 :**

A – Approbation du Compte de Gestion – Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget principal dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

B – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Bois Ribert

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAC Bois Ribert.

C – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle

D – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie

E – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Croix de Pierre

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAC Croix de Pierre.

F – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC de la Roujolle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAC de la Roujolle.

G – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Equatop – La Rabelais

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAC Equatop – La Rabelais.

H – Approbation du compte administratif du Budget Principal

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit élire un président de séance.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Madame Francine LEMARIÉ, Adjointe et doyenne du Conseil Municipal, pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Francine LEMARIÉ et après avoir entendu le rapport de Monsieur Benjamin GIRARD, Vice-Président de la commission Intercommunalité – Affaires Générales - Finances - Ressources Humaines - Sécurité Publique – Systèmes d'Information,



Monsieur le Maire ayant quitté la salle conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des opérations comptables du Compte Administratif 2019 du Budget Principal, lequel peut se résumer ainsi :

. Investissement plus fonctionnement, y compris les restes à réaliser :

- Dépenses : 37 382 935,73 €

- Recettes : 38 628 157,52 €

I – Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la ZAC Bois Ribert

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la ZAC Bois Ribert.

J – Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle.

K – Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la ZAC Ménardière – Lande - Pinauderie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la ZAC Ménardière – Lande - Pinauderie

L – Approbation du Compte Administratif du budget annexe ZAC Croix de Pierre

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la ZAC Croix de Pierre.

M – Approbation du Compte Administratif de la ZAC de la Roujolle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Approuve le compte administratif 2019 de la ZAC de la Roujolle.

N – Approbation du Compte Administratif de la ZAC Equatop – La Rabelais

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2019 de la ZAC Equatop – La Rabelais.

Tous ces documents sont consultables à la Direction des Finances – Centre Administratif – 1^{er} étage.

- ❖ **Affectation des résultats – Exercice 2019 – Budget principal et budgets annexes - ZAC Bois Ribert – ZAC Charles De Gaulle – ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – ZAC Croix de Pierre — ZAC la Roujolle - ZAC Equatop La Rabelais**

A – Budget principal – Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- 1) Pour 4 639 872,00 € au compte 1068 (couverture du besoin de financement de 4 639 871,22 €),
- 2) Pour 1 245 221,01 € (soit, le solde du résultat à affecter : (5 885 093,01 € – 4 639 872,00 €) au compte 002, en résultat de fonctionnement reporté.

C – Budget annexe ZAC Bois Ribert - Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- 1) FONCTIONNEMENT
Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté sur 2020 **2 719 834,83 €**
- 2) INVESTISSEMENT
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté sur 2020 **- 904 343,89 €**

D – Budget annexe ZAC Charles De Gaulle - Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- 1) FONCTIONNEMENT
Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté sur 2020 615 313,64 €
- 2) INVESTISSEMENT
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté sur 2020 725 270,18 €

E – Budget annexe ZAC Ménardière – Lande - Pinauderie - Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- 1) FONCTIONNEMENT
Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté sur 2020 + 7 428 852,36 €
- 2) INVESTISSEMENT
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté sur 2020 - 5 947 693,97 €

F – Budget annexe ZAC Croix de Pierre - Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- 1) FONCTIONNEMENT
Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté sur 2020 + 782,21 €
- 2) INVESTISSEMENT
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté sur 2020 - 1 715 212,99 €

G – Budget annexe ZAC de la Roujolle - Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- 1) FONCTIONNEMENT
Compte 002 – Pas de résultat de fonctionnement à reporter sur 2020 0,00 €
- 2) INVESTISSEMENT
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté sur 2020 - 1 062 167,09 €



B – Budget annexe ZAC Equatop – La Rablais - Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1) FONCTIONNEMENT

Compte 002 – Pas de résultat de fonctionnement à reporter sur 2020 + 813 382,33 €

2) INVESTISSEMENT

Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté sur 2020 - 527 170,27 €

❖ **Finances – Budgets principal et annexes – Exercice 2020 – Grandes orientations budgétaires à retenir pour l'élaboration du budget**

Budget Principal

M. BRIAND communique le programme prévisionnel qui s'établirait aux alentours de 6,4 millions et se décomposerait comme suit :

- Urbanisme et cadre de vie : 2 518 000,00 €
- Infrastructures : 6 000,00 €
- Eclairage public : -
- Equipements sportifs et de loisirs : 160 100,00 €
- Equipements culturels : 49 750,00 €
- Bâtiments communaux : 2 043 000,00 €
- Sécurité publique : 26 000,00 €
- Moyens techniques des services : 457 000,00 €

Il souligne qu'à ces investissements s'ajouteront ceux pris en charge par la Métropole, c'est-à-dire les infrastructures et l'éclairage public pour 1,141 M€.

En ce qui concerne le financement des investissements il énumère les recettes attendues :

- Le Fonds National de Compensation de la TVA : 845 000,00 €
- La Taxe d'Aménagement : 200 000,00 €
- Subventions et participations : 383 365,00 €
- Autofinancement : 2 683 102,00 €
- Vente de terrains : 375 750,00 €
- Emprunts : 2 000 000,00 €

Par ailleurs, en ce qui concerne la dette, il explique que la capacité de la ville à rembourser intégralement la dette avec l'épargne brute se situe toujours légèrement en dessous des 5 ans, ce qui est très satisfaisant.

M. BRIAND poursuit avec la présentation du budget des ZAC. Il précise que la ville a 6 ZAC en activité.



En vertu de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les orientations budgétaires pour l'année 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020.

❖ Budgets Primitifs – Exercice 2020 – Vote du budget principal et des budgets annexes

A – Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET, Mme DECOCK-GIRAUDAUD, M. DAVAUD)

- Approuve le Budget Principal de la commune qui est arrêté comme suit :

Le Budget Primitif présenté s'élève à **28 596 963 €**

1°) La section de fonctionnement s'élève à **19 629 746 €**

. Les recettes de fonctionnement :

Elles sont composées du produit des impôts directs (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière sur les propriétés non bâties) soit **10 628 620 €**, du reversement par la Métropole d'une fraction de la contribution économique territoriale des entreprises pour **2 078 790 €**, des autres dotations pour **1 040 277 €**, de la dotation globale de fonctionnement (**584 518 €**). Les autres recettes fiscales (droits de mutation, etc...) s'élèvent à **1 294 000 €**, les produits des services et recettes diverses à **2 755 920 €** et le report de l'excédent 2019 pour **1 245 221 €**.

. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **14 516 644 €** avec les rémunérations du personnel pour **8 867 424 € (61,30 %)**, les charges à caractère général **3 740 160 € (26 %)** auxquelles il convient d'ajouter les contingents, participations et reversements de produits pour **1 430 789 €**, les intérêts de la dette pour **345 000 €**, les dépenses imprévues et les charges exceptionnelles pour **133 271 €**.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élève à **5 163 102 €** ce qui représente l'autofinancement et la dotation aux amortissements affectés à la section d'investissement.

2°) La section d'investissement s'élève, hors reprise des résultats et reports, à **8 967 217 €**

Le programme d'investissement s'élève à **6 401 100 €** se répartissant ainsi :



- Urbanisme et cadre de vie : **2 518 000 €**
- Infrastructures : **6 000 €**
(part non transférée à la Métropole)
- Equipements sportifs et de loisirs : **160 100 €**
- Equipements culturels : **49 750 €**
- Bâtiments communaux : **2 043 000 € (dont 1 300 000 € pour la réhabilitation de l'ancienne Mairie)**
- Sécurité publique : **26 000 €**
- Moyens techniques des services : **457 000 €**
- Fonds de concours versé à la Métropole : **1 141 250 €**
(concerne les compétences transférées : voirie, espaces publics, éclairage public)

Un emprunt est prévu pour 2020 pour un montant maximum de **2 000 000 €**.

B – Budget annexe ZAC Bois Ribert

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET, Mme DECOCK-GIRAUDAUD, M. DAVAUD)

- Approuve le budget annexe relatif à « ZAC Bois Ribert », arrêté aux sommes suivantes : **8 271 984,83 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **6 303 743,89 €** en dépenses et recettes d'investissement.

C – Budget annexe ZAC Charles De Gaulle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET, Mme DECOCK-GIRAUDAUD, M. DAVAUD)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Charles de Gaulle », arrêté aux sommes suivantes : **3 487 713,64 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **3 529 320,18 €** en dépenses et recettes d'investissement.

D – Budget annexe ZAC Ménardièrre-Lande-Pinauderie « Central Parc »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,



Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET, Mme DECOCK-GIRAUDAUD, M. DAVAUD)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie », arrêté aux sommes suivantes : **36 424 474,36 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **26 440 035,97 €** en dépenses et recettes d'investissement.

E – Budget annexe « ZAC Croix de Pierre »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET, Mme DECOCK-GIRAUDAUD, M. DAVAUD)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Croix de Pierre », arrêté aux sommes suivantes : **2 414 797,21 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **4 129 227,99 €** en dépenses et recettes d'investissement.

F – Budget annexe « ZAC de la Roujolle »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET, Mme DECOCK-GIRAUDAUD, M. DAVAUD)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC de la Roujolle », arrêté aux sommes suivantes : **3 071 700,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **4 133 867,09 €** en dépenses et recettes d'investissement.

G – Budget annexe du lotissement Equatop La Rabelais

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET, Mme DECOCK-GIRAUDAUD, M. DAVAUD)



- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Equatop La Rabelais », arrêté aux sommes suivantes : **1 440 552,60 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **577 170,27 €** en dépenses et recettes d'investissement.

(Tous ces documents sont consultables en Mairie à la Direction des Finances).

❖ **Finances – Actualisation des autorisations de programme**

A – Construction des écoles Anatole France et Honoré de Balzac sur le site de Montjoie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2016/01 GS MONTJOIE, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,
- 2) Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2020 indiqués dans le tableau ci-dessous.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME											RESSOURCES			
N° AP	Objet de l'opération	Montant de l'A.P.		CA 2015	Exercice 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et au delà	nature du financement	montant	Total A.P.
		ancien montant	montant actualisé											
2016/01	Ecoles Honoré de Balzac et Anatole France	8 900 000	10 420 000	0	0	451 149	2 890 113	6 232 921	844 088	1 729	0	autofinancement	6 221 598	10 420 000
												Vente foncier Balzac	1 056 000	
												subvention	1 142 402	
												emprunt	2 000 000	

B – Réhabilitation de l'ancien Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2017/01 Réhabilitation de l'ancienne Mairie, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,
- 2) Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2020 indiqués dans le tableau ci-dessous.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME											RESSOURCES			
N° AP	Objet de l'opération	Montant de l'A.P.		CA 2015	Exercice 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et au delà	nature du financement	montant	Total A.P.
		ancien montant	montant actualisé											
2017/01	Réhabilitation de l'ancienne Mairie	3 120 000	3 120 000	0	0	0	8 730	247 870	1 793 800	1 069 600	0	autofinancement	1 606 509	3 120 000
												Subvention	473 491	
												emprunt	1 040 000	

C – Extension du cimetière de Monrepos

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Vote l'autorisation de programme AP2017/01 Extension du cimetière de MONREPOS, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,
- 2) Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2020 indiqués dans le tableau ci-dessous.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME												RESSOURCES		
N° AP	Objet de l'opération	Montant de l'A.P.		CA 2015	Exercice 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et au delà	nature du financement	montant	Total A.P.
		ancien montant	montant actualisé											
2019/01	Extension du cimetière de Monrepos	905 000	750 000	0	0	0	0	304 090	430 186	15 724	0	autofinancement	450 000	750 000
												Subvention	0	
												emprunt	300 000	

❖ Finances – Impôts locaux 2020 – Détermination des taux – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Taxe d'habitation

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020. Ces derniers sont fixés comme suit (identiques à 2019) :

TAXES	TAUX 2020
TAXE D'HABITATION	- (*)
TAXE SUR LE FONCIER BATI	16,61 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	42,69 %

(*) 14,16 % en 2019

❖ Finances – Budget Primitif 2020

A – Subventions accordées aux associations

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Attribue des subventions aux associations énumérées ci-dessous pour un montant total de 346 210,00 €.



LIBELLÉ	MONTANT
Coop. scolaire école maternelle Charles PERRAULT	250,00 €
Coop. scolaire école maternelle PERIGOURD (réserve)	250,00 €
Coop. scolaire école maternelle Honoré de BALZAC	250,00 €
Coop. scolaire école élémentaire Anatole FRANCE	250,00 €
Coop. scolaire école élémentaire ENGERAND	250,00 €
USEP école élémentaire ENGERAND	200,00 €
Foyer socio-éducatif Collège BERGSON (réserve)	700,00 €
Foyer socio-éducatif Collège BECHELLERIE	700,00 €
Asso. Sportive Collège BECHELLERIE	200,00 €
Asso. Sportive Collège BERGSON	200,00 €
Campus des Métiers & de l'Artisanat 37	1 680,00 €
C.F.A - BTP Loir et Cher	80,00 €
C.F.A - BTP St Pierre des Corps	480,00 €
C.F.A – M.F.E.O Sorigny	80,00 €
Chambre de Métiers & de l'Artisanat 22	80,00 €
Maison Familiale Rurale de Secondigny	80,00 €
Union des Délégués Département.de l'Education Nationale	120,00 €
SOUS-TOTAL : Madame BAILLIEREAU	5 850,00 €
Comité Personnel Communal	8 000,00 €
Asso. Départementale Protection Civile 37	2 500,00 €
SPA de Luynes	400,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur BOIGARD	10 900,00 €
La Prévention Routière (réserve)	300,00 €
Asso. Familles Victimes des Accidents de la Circulation	300,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur GILLOT	600,00 €
AIDES	300,00 €
Asso. des paralysés de France	250,00 €
Banque alimentaire de Touraine (réserve)	1 200,00 €
Bibliothèques sonores de l'Asso. des Donneurs de voix	400,00 €
Combattre la paralysie	100,00 €
CTP - 37	200,00 €
JALMAV Touraine	100,00 €
Asso. Les Blouses Notes (réserve)	150,00 €
Animation Loisirs Hôpital Les Blouses Roses	200,00 €



Asso. Les Petits Frères des Pauvres (réserve)	300,00 €
Mouvement National Addictions-Alcool Vie Libre	300,00 €
Ob'in Tours	150,00 €
Planning familial 37	600,00 €
Resto-Relais du Cœur d'I&L	800,00 €
Asso. des Sclérosés en plaques	150,00 €
Asso. Secours Catholique Réseau Caritas	500,00 €
Visite des Malades dans Ets Hospitaliers	100,00 €
SOUS-TOTAL : Madame JABOT	5 800,00 €
Ensemble Vocal de la Perraudière	1 600,00 €
Compagnie du Bonheur	1 300,00 €
Asso.de Recherche pour l'Art Contemporain (ARAC)	10 080,00 €
Les Ateliers Capharnaüm	800,00 €
Asso. La Troupe d'Utopistes	500,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur LAVILLATTE	14 280,00 €
Comité des villes jumelées	1 700,00 €
Asso. Touraine France-Slovénie	300,00 €
St-Cyr/Loire : Hommes & Patrimoine	1 000,00 €
Comité Entente Anciens Combat. & Victimes Guerre (ACVG)	700,00 €
Conservatoire Patrimoine Broderie de Touraine	200,00 €
SOUS-TOTAL : Madame LEMARIE	3 900,00 €
Réveil Sportif St Cyr	126 499,00 €
Etoile bleue St Cyr	43 000,00 €
Saint-Cyr Touraine Agglo Handball	32 000,00 €
Asso. JUJITSU - St Cyr	1 000,00 €
Asso. Judo - St Cyr	10 000,00 €
Amicale de pétanque de St-Cyr/Loire	350,00 €
Amicale des pêcheurs de St-Cyr/Loire	400,00 €
Club Equestre Grenadière St Cyr	10 250,00 €
Abyss Plongée	1 000,00 €
Asso. Passe ma danse	500,00 €
Bridge Club	1 000,00 €
Le bonheur est dans le chai	150,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur MARTINEAU	226 149,00 €
Amicale des petits jardiniers "la Tranchée St-Cyr"	700,00 €
Sauve qui Plume	250,00 €



Ste d'Horticulture de Touraine "Val de Choisille"	280,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur VRAIN	1 230,00 €
TOTAL	268 709,00 €

Il est précisé pour mémoire qu'à ces sommes s'ajoutent des crédits d'un montant de **77 501,00 €** en provenance de Tours Métropole Val de Loire, ventilés sur proposition de la Commune comme suit :

- Réveil Sportif de SAINT-CYR-SUR-LOIRE : 53 501,00 €, soit un montant total de.....	180 000,00 €,
- Etoile Bleue de SAINT-CYR-SUR-LOIRE : 10 000,00 €, soit un montant total de	53 000,00 €,
- Centre de Formation Equestre de la Grenadière : 4 750,00 € soit un montant total de.....	15 000,00 €,
- Association Mariska Val de Loire :	2 000,00 €,
- Festival théâtre du Val de Luynes :	1 250,00 €,
- Les Moments Musicaux de Touraine :	1 000,00 €,
- Théâtre de l'Ante :	1 000,00 €,
- Nature Ô Cœur :	4 000,00 €.

B – Transparence des aides versées par la commune – Subvention 2020

Ba – Convention bipartite entre le Réveil Sportif et la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention qui fixe la subvention versée par la commune à un montant de **126 499,00 €**,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tout document s'y rapportant.

Bb – Convention bipartite entre le Saint-Cyr Touraine Handball et la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention qui fixe la subvention versée par la commune à un montant de **32 000,00 €**,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tout document s'y rapportant.

Bc – Convention bipartite entre l'Etoile Bleue et la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention qui fixe la subvention versée par la commune à un montant de **43 000,00 €**,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tout document s'y rapportant.



Finances – Commission Communale des impôts Directs

A – Compte rendu de la réunion de la commission communale des impôts directs du 3 mars 2020

Monsieur Benjamin GIRARD explique que cette commission vise à réévaluer les taux en cas de construction ou de modification de construction. Au cours de cette réunion du 3 mars 2020 il précise qu'il y a eu quelques modifications qui permettront de mettre à jour les fichiers des services fiscaux.

B – Renouvellement en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts – Proposition d'une liste de 32 contribuables à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord sur la liste suivante qui sera proposé à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques :

COMMISSAIRES TITULAIRES	SUPLÉANTS
1. Geneviève TONNERRE	Pierre LAURENS
2. Michel GILLOT	Ludivine ROUSSEL
3. Céline EVEN	Gilbert HÉLENE
4. Paul SIPROUDHIS	Jean-François DE MIEULLE
5. Colette MABILLE	Christiane DUGRIPON
6. Christophe PECHON	Stéphanie VALARCHER
7. André GORGUES	Bernard RICHER
8 Jean-Pierre VERITE	François MILLIAT
9. Nathalie RICHARD	Aurélie FLACASSIER
10. Denis REUILLER	François VOLLET
11. Marie-Laure RENARD	Christian LEBOSSÉ
12. Thierry DAVAUT	Marie-Cécile GALOYER-NAVEAU
13. Antoine VIARD	Elisabeth BARICHARD
14. Stéphane BERGERON	Claude FAY
15. Claude ROBERT	Annie TOULET
16. Patrick RANGER	Christian GIRARD

❖ Finances – COVID 19

A – Remises gracieuses pour des locaux loués par la ville à des commerçants

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte les remises de dettes telles que sollicitées par les acteurs concernés et listées dans le tableau ci-dessous,
- 2) Dit que les titres de recettes ne seront donc pas encaissés pour les périodes indiquées.



LOCATAIRE	ADRESSE	PERIODE	MONTANT	IMPUTATION
Bridge Club	15 rue André Ampère	2ème et 3ème trim 2020	7 837,32 €	752.DIV100
Philippe DESHAYES Bar de l'Avenue	54-56 av de la République	2ème trim 2020	1 471,35 €	752.DIV100
Agence SIMON	60 av de la République	2ème trim 2020	1 197,66 €	752.DIV100
Philippe MAES Boucherie	73 av de la République	Juin 2020	1 236,13 €	752.DIV100
Sté AROO ARENA	site de la Rablais	Part fixe annuelle au 01/03/2020	2 000,00 €	752.RAB100
Commerçants du marché	Pour les Abonnés	Mardis et vendredis du 15 mars au 29 mai	1 250,00 €	73-7336
Total proposé en remise de dette			14 992,46 €	

B – Abattement sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte l'abattement de 17 % applicable au montant de la TLPE due par chaque redevable de la commune au titre de l'année 2020,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué au Commerce à mettre en œuvre cette décision et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

C – Création d'un fonds métropolitain de soutien aux actions économiques et sociales des commune – Demande de fonds de concours

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Sollicite de Tours Métropole Val de Loire l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 25 601,23 € destiné à couvrir les dépenses complémentaires ou les non recettes liées à des actions économiques et sociales mises en œuvre en raison de la pandémie du COVID 19,
- 2) Dit que ce fonds de concours d'un montant de **25 601,23 €** sera reventilé dans les chapitres correspondants,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant de formaliser le versement de ce fonds de concours,
- 4) Précise que cette première délibération pourra être complétée si besoin est.

❖ Finances – Régies de recettes et d'avances – Exercice 2019 – Versement de l'indemnité de responsabilité aux régisseurs

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à verser les indemnités de responsabilité aux régisseurs de recettes et d'avances relatives à l'exercice 2019.



❖ **Finances – Commande publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 17 janvier et le 11 juin 2020**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 23 juin 2020**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 23 juin 2020.

❖ **Ressources Humaines – Régime indemnitaire – Mise à jour de la délibération n° 2019-07-113 du 16 septembre 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Elargit l'attribution du RIFSEEP aux nouveaux grades éligibles selon les modalités définies et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020 en complément de la délibération du 17 septembre 2019 mettant en place le RIFSEEP,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à fixer, par arrêtés individuels, le montant perçu par agent au titre de l'IFSE et de CIA, dans le respect des principes définis ci-dessus pour les agents concernés par cet élargissement d'attribution,
- 3) Abroge pour partie la délibération relative au régime indemnitaire du personnel communal en date du 13 décembre 2004. Les dispositions de cette délibération restent applicables aux agents dont les cadres d'emplois ne sont pas concernés à ce jour par le RIFSEEP.

❖ **Ressources Humaines – Compte rendu des réunions du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) des 7 mai et 10 juin 2020**

Monsieur BOIGARD signale que lors des réunions du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) figuraient à l'ordre du jour l'approbation des comptes rendus des derniers comités, l'étude des mesures prises lors du 17 mars dans le cadre de la crise sanitaire, les mesures envisagées pour le déconfinement, l'étude de l'application de l'ordonnance du 15 avril traitant des droits des congés payés et de la réduction du temps de travail, la mise à jour du RIFSEEP avec l'intégration de nouveaux grades, la mise en place d'horaires d'été pour les agents de l'équipe des gestionnaires sportifs, la création d'une charte de bonne utilisation de la téléphonie mobile et la mise à jour de la charte informatique. Enfin, un bilan social interne portant sur la Mairie et le CCAS a été présenté ainsi que sur le RGPD (Règlement Général de la Protection des Données).



❖ **Sécurité publique – Etat statistique de la délinquance de janvier à mars 2020**

Monsieur BOIGARD présente le bilan de l'état statistique de la délinquance en signalant 84 faits constatés sur le 1^{er} trimestre 2020 qui concernent essentiellement des vols dits à la roulotte. En ce qui concerne les autres délits, il note 11 cambriolages d'habitations, 6 cambriolages de commerce, 4 vols par ruse et 4 vols de véhicules.

Il souligne une baisse de 41 % des vols de particuliers dans des lieux publics ou privés, de 57 % des vols dits à l'étalage et de 46 % des dégradations volontaires.

Enfin il explique que les délits de voie publique représentent 76 % de toutes les atteintes aux biens et que 66 % d'entre eux ont été constatés sur le quartier Moisanderie et Charentais.

❖ **Intercommunalité**

A – Commission Locale d'évaluation des transferts de charges du 30 janvier 2020 – Approbation des montants pour l'année 2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le rapport 2020 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière,
- 2) Approuve le montant des transferts de charges pour la commune sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2020 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts.

B – Comptes rendus des réunions du conseil métropolitain des jeudis 13 février et 14 mai 2020

Il n'y a rien de particulier à signaler.

❖ **Compte rendu des réunions de la commission Intercommunalité, Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Systèmes d'Information des jeudi 11 et lundi 15 juin 2020**

Madame LEMARIÉ signale que dans les manifestations futures devrait avoir lieu le 1^{er} dimanche d'octobre, Nature O' Cœur, dans le parc de la Perraudière avec des exposants mais sans fête populaire en raison de la crise sanitaire. Le thème portera sur l'agriculture bio, l'environnement, la viticulture, la vente de pommes avec des exposants qui ont des produits de valeur. Dans les programmations futures sont actuellement prévues deux soirées de l'Escale Cabaret Club les 5, 6 et 7 février 2021. Un planning prévisionnel pourra être communiqué dès que les conditions sanitaires le permettront.

❖ **Finances – Garanties d'emprunt – Programme Villa Choisille – Demande de transfert de prêts**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Confirme son accord sur le transfert de ces garanties dans les conditions fixées,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce transfert.



Ressources Humaines – Indemnités de fonction

A – Attribution au Maire, aux neufs Adjointes et aux Conseillers Municipaux Délégués

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Retire la délibération n° 2020-03-INDEMNITÉS FONCTION du 25 mai 2020,
- 2) Accorde au Maire, une indemnité de fonction fixée à 65% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale,
- 3) Accorde aux neuf Adjointes délégués, une indemnité de fonction unitaire fixée à 22,40% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale,
- 4) Accorde aux deux Conseillers Municipaux bénéficiant d'une délégation, une indemnité de fonction fixée à 22,95% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale,
- 5) Précise que ces indemnités seront automatiquement réajustées lors des revalorisations du point indiciaire de la fonction publique territoriale,
- 6) Décide que ces dispositions seront effectives au 23 juin 2020 avec effet depuis le 18 mai 2020,
- 7) Précise qu'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées est joint en annexe.

B – Application de la majoration pour Chef-lieu de Canton

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accorde au Maire une majoration de 15 % du taux voté hors majoration,
- 2) Accorde pour chacun des Adjointes une majoration de 15 % du taux voté hors majoration,

**ANIMATION – VIE SOCIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - CULTURE –
RELATIONS INTERNATIONALES - COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Madame Valérie JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales
Monsieur Bruno LAVILLATTE, Conseiller Municipal Délégué à l'Action Culturelle
Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué aux Sports et à la Vie Associative**



❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du vendredi 19 juin 2020**

Madame JABOT informe que cette réunion a permis d'installer le CCAS et d'élire la Vice-Présidente. Des explications sur le fonctionnement du CCAS ont été données, les services ainsi que les membres du CCAS se sont présentés. Enfin l'action du CCAS durant la crise sanitaire a été expliquée.

❖ **Action Culturelle – Convention avec l'association Mariska Val de Loire dans le cadre du PACT (Projets Artistiques et Culturels du Territoire) 2020 avec la Région Centre-Val de Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention qui fixe les modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 2 886,00 € à l'association Mariska Val de Loire,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

❖ **Action Culturelle – Bibliothèque Municipale George Sand – Charte informatique**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de charte,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la charte.

❖ **Action Culturelle – Ecole Municipale de Musique Gabriel Fauré – Modification de la sous-catégorie tarifaire « location d'instrument » pour y inclure les percussions**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'inclure « les percussions » dans la sous-catégorie tarifaire flûte, trompette, trombone, tuba, clarinette.

❖ **Sports – Utilisation des installations sportives au bénéfice du club de l'Etoile Bleue – Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.



❖ **Sports – Utilisation du parc de l'Accueil de Loisirs du Moulin Neuf – Convention de mise à disposition entre le Réveil Sportif, la section tir à l'arc et la commune de Saint-Cyr-sur-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ **Sports – Convention de mise à disposition du club-house Elise et Michel PEYTUREAU au bénéfice de la Ligue du Centre de football**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ **Sports – Mécénat sportif en faveur d'un jeune Saint-Cyrien**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 30 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 03 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET, Mme DECOCK-GIRAUDAUD)

- 1) Accorde une subvention exceptionnelle à la famille JUSSEAUME,
- 2) Dit que le montant de cette subvention s'élève à 500,00 €.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale, Associative et Sportive – Culture – Relations Internationales - Communication du mardi 9 juin 2020**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.



JEUNESSE – ENSEIGNEMENT – LOISIRS – PETITE ENFANCE

**Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement et à la Vie Educative
Madame GUIRAUD, Huitième Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances**

❖ Enseignement – Ecole privée sous contrat d'association avec l'Etat – Année scolaire 2019-2020 – Définition du montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement pour les élèves domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 30 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 03 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET, Mme DECOCK-GIRAUDAUD)

- 1) Décide de verser à chaque école privée extérieure à Saint-Cyr-sur-Loire et ayant conclu avec l'Etat un contrat d'association, une participation proportionnelle au nombre d'enfants inscrits et domiciliés sur la commune,
- 2) Dit que, pour l'année 2019-2020, cette participation s'élèvera à :
 - 133,39 € par enfant scolarisé en élémentaire,
 - 205,05 € par enfant scolarisé en maternelle.

❖ Enseignement – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques du premier degré pour les communes non concernées par le protocole d'accord des Maires de l'agglomération tourangelle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 30 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 03 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET, Mme DECOCK-GIRAUDAUD)

- 1) Statue sur le montant des participations indiquées ci-dessous,
 - 477,97 € par élève de classe élémentaire (soit – 5,27 % par rapport au compte administratif 2017)
 - 1 326,26 € par élève de classe maternelle (soit - 2,51 % par rapport au compte administratif 2017)



- 2) Précise que cette décision est applicable à toutes les communes qui n'auraient pas acquitté et qui contestent le montant des frais arrêté dans le cadre du protocole d'accord des Maires de l'Agglomération Tourangelle, qui leur sera réclamé.

❖ **Enseignement – Continuité scolaire et réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire – Convention avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention proposée par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

❖ **Accueil de Loisirs sans Hébergement « Le Moulin Neuf » et #CAP JEUNES – Modification des règlements intérieurs**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes des règlements intérieurs de Moulin Neuf et de #CapJeunes,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer tous les documents s'y rapportant.

❖ **Accueil de Loisirs sans Hébergement « Le Moulin Neuf » - Convention avec la commune de Mettray pour la mise à disposition de locaux du restaurant scolaire et de locaux périscolaires du groupe scolaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention de mise à disposition des locaux du restaurant scolaire avec la commune de Mettray,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Accueil de Loisirs sans Hébergement « Le Moulin Neuf » - Renouvellement de la convention de Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (FAAL) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention FAAL proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.



❖ **Petite Enfance – Association CISPEO Petite Enfance – Convention pour le dispositif « Bout’chou service » au titre de l’année 2020**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer cette convention et tous les documents s’y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Jeunesse - Enseignement – Loisirs – Petite Enfance du mercredi 10 juin 2020**

Madame BAILLEREAU informe les membres du Conseil Municipal qu’un livre sera remis, comme chaque année, aux élèves de CM2. Cette remise a lieu, en temps normal, lors de la cérémonie de passage qui était à l’initiative de Gilbert HÉLÈNE, et dont les dix ans ont été fêtés l’an dernier. Cette année, cette cérémonie n’a pu avoir lieu mais tous les élèves de CM2 de toutes les écoles élémentaires et de St Joseph recevront un livre conseillé par une enseignante de l’école Périgourd.

**URBANISME – PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN –
COMMERCE - ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES**

Rapporteur : Monsieur GILLOT, Septième Adjoint délégué à l’Urbanisme, à l’Aménagement Urbain et Commerce

❖ **ZAC du Bois Ribert –Convention de servitudes avec ENEDIS pour le raccordement collectif**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec ENEDIS d’une convention de servitudes de passage de câbles souterrains sur la parcelle cadastrée section AH n°166 appartenant à la Ville,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l’Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles qui en découlent.

❖ **ZAC Charles de Gaulle – MAPA II – Travaux – Modification en cours d’exécution n° 1 au lot n° 1 voirie-assainissement-signalisation – Examen de cette modification – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et signature de cette modification en cours d’exécution**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,



- 1) Autorise la passation de cette modification en cours d'exécution pour un montant de 25 560,40 € HT avec la société DURAND, titulaire du lot n°1,
- 2) Autorise, au nom de la commune, Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer cette modification en cours d'exécution n°1 ainsi que toutes pièces afférent à cette affaire.

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie**

A – Quartier Central Parc – Tranche II – Aliénation sous condition du foncier des îlots B1 et B2 (4 603 m²) – Modification de la délibération du 2 juillet 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'aliéner, dans les conditions fixées par le cahier des charges, l'emprise communale de 2.370 m² constituée des parcelles cadastrées AO n° 1p, 2p, 3p, 533p, sous réserve du document d'arpentage, formant le lot B1 de l'îlot B au profit de la société CDC HABITAT SOCIAL moyennant le prix de 424 800,00 € HT,
- 2) Décide d'aliéner, dans les conditions fixées par le cahier des charges, l'emprise communale de 2.233 m² constituée des parcelles cadastrées AO n° 533p, sous réserve du document d'arpentage formant le lot B2 de l'îlot B au profit de la société VAL TOURAINE HABITAT moyennant le prix de 396 480,00 € HT,
- 3) Le reste de la délibération du 2 juillet 2019 demeure sans changement.

B – Tranche II éco – Cession de l'îlot K, à prendre sur les parcelles cadastrées section AH n° 113p, 17p, 117p, 121p, 119p, 10p, 9p, 8p, 93p, 3p, au profit de la société DIS TOURS NORD ou toute autre société s'y substituant

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder l'îlot K, destiné à accueillir un retail park avec plusieurs enseignes à prendre sur les parcelles cadastrées section AH n° 113p, 17p, 117p, 121p, 119p, 10p, 9p, 8p, 93p, 3p, pour une surface d'environ 22.617 m² (sous réserve du document d'arpentage) de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie - Central Parc, au profit de la SAS DIS TOURS NORD ou toute autre société s'y substituant,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 180,00 € HT le m², soit un prix global approximatif de 4 071 060,00 € HT,
- 3) Motive cette décision par le fait que la Commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement dans ce secteur,
- 4) Désigne Maître GRANDON, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de la promesse de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,



- 6) Précise que la recette correspondant à cette cession sera versée au budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie,
- 7) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la Commune se réserve le droit de proposer ce lot à un autre acquéreur potentiel.

C – Tranche I, II et III – Signature du dépôt de pièces de la ZAC sur les différentes tranches

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout acte de dépôt de pièces et modificatif(s) éventuel(s) sur les tranches I, II et III de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie,
- 2) Précise que les frais liés correspondant à la rédaction de ces actes seront prélevés sur le budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie.

❖ ZAC de la Croix de Pierre – Acquisition des parcelles bâtie et non bâtie 379 boulevard Charles de Gaulle cadastrées BV n° 96 et 11 appartenant au Département d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir, libre d'occupation, auprès du Département d'Indre-et-Loire, les parcelles bâtie et non-bâtie cadastrées BV n° 96 (1357 m²) et n°11 (638 m²) total de 1 995 m², sises 379 boulevard Charles de Gaulle incluses dans la ZAC de la Croix de Pierre,
- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix de 176 312,00 €,
- 3) Dit que l'acte authentique prendra la forme d'une cession par acte administratif, et éventuellement, en collaboration avec le notaire de la Ville,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ ZAC de la Roujolle – Acquisition des parcelles non-bâties cadastrées AL n° 365, 300p, 87p, 88p, 113p,et 114p appartenant au Département d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir, libre d'occupation, auprès du Département, les parcelles non-bâties cadastrées AL n° 365 (360 m²), 300p (1580 m² environ) 87p (1488 m² environ), 88p (1003 m² environ), 113p (180 m² environ) et 114p (77 m² environ)



soit un total de 4 688 m² environ, sous réserve du document d'arpentage sises lieudit la Croix de Pierre incluses dans la ZAC de la Roujolle,

- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix arrondi de 90 012,00 €,
- 3) Dit que l'acte authentique prendra la forme d'une cession par acte administratif, le cas échéant, en collaboration avec le notaire de la Ville,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Dénominations de voirie**

A – Création de voie desservant le lotissement « le Domaine des Amandiers »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de dénommer la nouvelle allée « Marius Rougier - 1919-1983 – Membre du Commando Kieffer – 6 juin 1944 »,
- 2) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes.

B – Création de voie desservant le programme de la Chanterie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de dénommer la nouvelle allée « Jean d'Ormesson - Ecrivain Académicien – 1925-2017 »,
- 2) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes.

❖ **Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie – MAPA II – Travaux – Modification en cours d'exécution n° 1 aux différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d'exécution**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Examine les modifications en cours d'exécution et autorise la conclusion de ces dernières, à savoir :



N° de lot et entreprises	Modification en cours d'exécution	Montant en € HT de la modification en cours d'exécution	Montant initial du marché en € HT	Montant du marché après modification en cours d'exécution n°1 et % d'augmentation
Lot 1 CAZY GUILLAUME	Démolition ouvrage en béton armé découvert lors des travaux	+ 35 457,25 €	216 000,00 €	251 457,25 € HT soit + 16,4153 %
Lot 3 BOUSSIQUET	Plus et moins-values chemin technique, solivage et traitement des bois	-10 193,95 € HT	23 500,13 €	13 306,18 € soit - 43,3782%
Lot 4 BOUSSIQUET	Plus et moins-values : sortie de toit, chevêtres, gouttières variante anneau faitage. Couverture bâtiment nord refaite à neuf. Travaux en moins-value pour réfection toiture initialement prévue. Besoin échafaudage pour travaux toiture	-6 824,99 € + 46 428,11 € -10 423,85 € + 6 109,61 € Soit un total de : +35 288,88 €	75 398,31 €	110 687,19 € soit + 46,8032 %
Lot 5 GUERIN FRERES	Grille métallique décorative devant bouche de ventilation. Soubassement PF salle Rabelais Vitrage cassé	+ 3 207, 00 € + 1 879,00 € + 2 043,00 € Soit un total de : + 7 129,00 €	209 971,00 €	217 100,00 soit + 3,3952%
Lot 6 BELLET	Trappe CF local rangement derrière scène- Escatrappe. Main courante pour escalier principal Plan de travail, trappes visite	+ 1 377,00 € + 1 700,00 € Soit un total de : + 3 077,00 €	231 048,74 €	234 125,74 € soit + 1,3317 %
Lot 7 TOLGA	Modification plâtrerie et cloisonnement. Rez de Chaussée : voute	+ 2 705,50 € + 10 802,98 €		



	plafond salle Rabelais Inversion douche, cage escalier	+ 2 382,36 € Soit un total de : + 15 890,84 €	180 292,82 €	196 183,66 € soit 8,8139 %
Lot 11 AMS	Suppression habillage monte-charge. Serrure à clé électronique	-2 000,00 € + 600,00 € Soit un total de : - 1 400,00 €	72 560,00 €	71 160,00 € soit - 1,9294 %
Lot 12 INEO	Remplacement luminaire Salle Rabelais suite modification plafond	+ 9 287,00 €	333 227,95 €	342 514,95 € soit + 2,7869 %
Lot 14 CCER	Plus et moins-value équipement cuisine récupéré, adoucisseur eau, grilles Modification implantation receveur RDJ	+ 8 528,08 € + 1 174,35 € Soit un total de : + 9 702,43 €	59 933,20 €	69 635,63 € soit + 16,1887 %

2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ces modifications en cours d'exécution avec les entreprises attributaires des marchés.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme – Projets Urbains - Aménagement Urbain - Commerce – Environnement - Moyens Techniques du lundi 8 juin 2020**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

Le Maire,

Philippe BRIAND.